



Procédure de surendettement

Par **ange83**, le **17/01/2014** à **12:43**

bonjour

je suis depuis 2ans et demi a la banque de france que j'ai tjr payer ayant eu un 4eme enfant et de ne plus travailler j'ai fait une demande de revoir mon dossier pour abuser un peu mes mensualites sa a etait refuser j'ai demander pourquoi car meme si on me dit nn je peux payer ben j'ai des difficultes suis passer en jugement et je ne comprend pas se qui me dise si vous pouvez m'expliquer car je pense que sa veut dire tu te tai et paye

PAR CES MOTIFS

DECLARE le recours recevable en la forme ;

CONFIRME la decision d'irrecevabilite prise par la commission de surendettement en date du 24.07.13

DECLARE m et mme irrecevables a la procedure de surendettement

DIT que la presente decision met fin a la procedure de surendettement

DIT que les depens resteront a la charge de l'etat

DIT que la presente decision sera notifiee au debiteur et aux creancier par lettre recommandee avec accusee de reception

pouvez vous m'expliquer se que sa veut dire en plus simple merci beaucoup pour votre aide